



Partage judiciaire successoral

Par **Anna lia**, le **23/04/2023** à **14:01**

Nous sommes 5 héritiers et avons fait procéder à un partage judiciaire . Le juge a rendu sa décision concernant les biens de chacun et leur valeur après expertises . Nous devons passer devant le Notaire bientôt . Puis-je mettre en vente dans une agence immobilière mon bien pour le vendre?

[quote]

les C.G.U. du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse

[/quote]

Par **Visiteur**, le **23/04/2023** à **14:26**

Bonjour ?

Merci ?

Vous pouvez mettre ce bien en vente, mais l'agence (puisque'elle est sérieuse...)va vous demander de justifier que vous êtes seul propriétaire de celui-ci lors de la signature du mandat.

Il vous faut donc lui fournir l'attestation notairée qui le justifie.